

je suis bi nationale- j ai la nationalité française et algérienne - je me suis mariée avec un algérien à la mairie de son lieu de résidence en Kabylie. Qu'elle est la procédure pour le faire venir en France ?

Par **Kayssa10**, le **07/01/2019** à **12:59**

Je suis née en Algérie et je vis en France - j'ai la double nationalité.

Je me suis mariée une 1ère fois en Algérie - et j'ai fait retranscrire le mariage à NANTES.

Divorcée le 24/3/2017 ici en France et transcription du divorce fait Mi-décembre 2018.

Je me suis remariée le 22/12/2018 en ALGERIE à la mairie du domicile de mon époux en Kabylie.

Quelles sont les démarches à effectuer sachant que je n'ai pas fait le CCM, afin de faire retranscrire mon mariage ici et faire venir mon époux?

Par **youris**, le **07/01/2019** à **14:52**

bonjour,

vous devez faire transcrire votre mariage à l'état civil français, comme vous n'avez pas fait le CCM, la procédure sera sans doute longue.

voir ce lien:

<https://www.bl-t-avocat-nantes.fr/mariage-etranger/transcription-mariage/>

salutations